

INSCRIPTION 2020

HELIA se réserve le droit d'annuler la formation en cas de nombre insuffisant de participants

PHOTO
RECENTE

Je soussigné(e)

Adresse

Code Postal Ville

Tel Mail

Date de naissance Profession ou activité

M'inscris à la formation mentionnée ci-après et m'engage à mettre en pratique de manière juste et intègre les connaissances qui me seront transmises.

Motivation d'inscription

.....

Pour valider mon inscription, je joins à mon dossier l'intégralité du montant de la formation choisie.

Les encaissements seront réalisés au moment du stage choisi ou lors de chaque niveau en cas de paiement fractionné.

Les chèques sont établis par avance à l'ordre d'HELIA.

La formation est due dans son intégralité que je sois présent(e) ou non à toutes les journées. Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'absence. Possibilité de rattrapage des cours à la session suivante (maximum 2 journées afin de ne pas perturber l'équilibre du groupe constitué).

STAGES THEMATIQUES :

PEDIATRIE CHINOISE

- PEDIA Niv 1 – Grossesse et Embryologie – 7 au 9 Février 2020 – 3j 1 x 720€ ou 2 x 360€
 PEDIA Niv 2 - Pédiatrie - 3 au 5 Avril 2020 – 3j

AROMATHERAPIE

- HE Niv 1 - Aroma & TAO - 25 au 28 Février 2020 – 4j 1 x 720€ ou 2 x 360€
 HE Niv 2 - Aroma et émotionnel - 29/02 au 01/03/2020 – 2j
- HE Niv 1 - Aroma & TAO - 23 au 26 Juin 2020 – 4j 1 x 720€ ou 2 x 360€
 HE Niv 2 - Aroma et émotionnel – 27 et 28 Juin 2020 – 2j

QI NEI TSANG

- QNT Niv 1 – Massage des organes internes - Jeu 21 au Dim 24 Mai 2020 – 4j 1 x 500€ ou 2 x 250€
 QNT Niv 1 – Massage des organes internes - Jeu 27 au Dim 30 Aout 2020 – 4j 1 x 500€ ou 2 x 250€

Formations déjà suivies dans le domaine du Bien-être ou Médecines douces

.....

Toute inscription sans règlement intégral ne pourra être prise en compte.

A compter de la date de signature de la présente, le stagiaire a un délai de 14 jours pour se rétracter, il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.
Par cette inscription, le stagiaire s'engage à respecter le règlement intérieur du Centre de formation, pour toute la durée de sa formation.

<p>POUR LE STAGIAIRE (DATE ET SIGNATURE)</p>	<p>POUR L'ENTREPRISE (EN CAS DE FINANCEMENT EMPLOYEUR) NOM, PRENOM ET QUALITE DU SIGNATAIRE SIGNATURE ET CACHET</p>
---	--

CODE DE DEONTOLOGIE

Le présent Code de Déontologie s'applique à tous les élèves apprenant ainsi qu'aux élèves diplômés (praticiens spécialistes en Médecine traditionnelle Chinoise - MTC) de l'école Shentao, école membre de l'UFPMTC. La formation validée pouvant donner accès à tout ou partie des unités de valeurs du DNMTC, diplôme national.

ARTICLE 1

L'élève ou le praticien, spécialiste en Médecine Traditionnelle Chinoise (MTC) a pour vocation de se mettre au service de la personne humaine et de lui prodiguer des soins avec tout le respect qui lui est dû, sans distinction de race, de nationalité, de religion ou de condition sociale. Son principe premier est de ne pas nuire.

ARTICLE 2

Il doit exercer son travail sans discrimination aucune, dans le respect de la vie privée et de la liberté de l'utilisateur. Dans son activité, il doit tenir compte des limites de ses aptitudes, de ses connaissances, ainsi que des moyens dont il dispose. Il ne doit pas, notamment, entreprendre des services pour lesquels il n'est pas préparé, formé ou suffisamment équipé. Il exerce les méthodes diagnostiques et thérapeutiques propres à la MTC, telles que définies dans le texte fédérateur de la CFMTC.

ARTICLE 3

Il doit exposer à ses usagers, d'une façon complète et objective, la nature, les prix et les modalités des services qui leur seront dispensés. Il s'interdit toute spéculation de nature commerciale et pratique des honoraires raisonnables.

ARTICLE 4

Il se doit de respecter les règles de base de l'hygiène personnelle et vestimentaire afin de ne pas indisposer l'utilisateur.
Il doit respecter le droit à l'intimité et à la pudeur de l'utilisateur, tant lors de sa pratique que lors du déshabillage et habillage.

ARTICLE 5

Il doit s'abstenir d'exercer dans des conditions, des états ou des endroits susceptibles de compromettre la qualité de ses services et la dignité de la pratique de sa spécialité.

ARTICLE 6

Il doit s'abstenir de poser des diagnostics d'ordre médical ou paramédical et/ou critiquer les avis et conseils des professionnels de la santé, s'engage à respecter le secret professionnel et s'il l'estime nécessaire doit suggérer à l'utilisateur, de consulter son médecin traitant ou tout autre spécialiste. Il entretient dans ce contexte des rapports respectueux, cordiaux et transparents avec ses confrères et sait les solliciter au besoin, dans l'intérêt de ses patients. Il s'interdit de ce fait tout détournement de clientèle à son profit.

ARTICLE 7

Il doit établir un dialogue avec le patient en formulant ses conseils et recommandations de façon claire et précise.

ARTICLE 8

Il reçoit les patients de manière individuelle et ne consulte les mineurs qu'en présence de ses parents.

ARTICLE 9

Dans l'intérêt de ses patients, il s'engage à approfondir continuellement ses connaissances tant dans sa spécialité qu'au niveau des évolutions de la législation. Il pratique sa spécialité sous un statut reconnu.

Je soussigné(e), m'engage à respecter ce code tout au long de mon cursus et de ma pratique.

Date et signature